N° 25/024

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE Nantes

1ère Chambre

Rôle de la séance publique du 17/01/2025 à 09h00

Président : Monsieur le Président QUILLÉVÉRÉ

Assesseurs : Monsieur GEFFRAY et Monsieur PENHOAT

Greffière : Madame DAOUD

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

---

01) N° 2303718 RAPPORTEUR : M. GEFFRAY

Demandeur	JJLF LIMITED	AKER
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

La société JJLF LIMITED demande à la cour d'annuler le jugement n° 2104359 du 18 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à la décharge des rappels de taxe sur la valeur ajoutée qui lui ont été réclamés au titre de la période du 22 août 2011 au 31 décembre 2016, ainsi que des pénalités correspondantes.

---

02) N° 2303789 RAPPORTEUR : M. GEFFRAY

Demandeur	M. C Georges	SELARL AODEN
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

M. Georges C demande à la cour l'annulation partielle du jugement n° 2104610 du 18 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté le surplus des conclusions de sa demande sur la décharge des impositions supplémentaires de l'impôt sur le revenu et cotisations sociales mises au titre des années 2016 et 2017.

---

03) N° 2400611 RAPPORTEUR : M. GEFFRAY

Demandeur	SAS CARREFOUR SUPPLY CHAIN	ALEXIA FASSEU AVOCAT
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

la SAS CARREFOUR SUPPLY CHAIN contre le jugement n° 2008400 du 22 décembre 2023 du tribunal administratif de Nantes en tant qu'il a rejeté sa demande sur la décharge des cotisations primitives de cotisation foncière des entreprises et de taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie mises à sa charge au titre des années 2018 et 2019 à raison de son établissement situé rue Chevreul à Cholet (49).

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

04) N° 2401180 RAPPORTEUR : M. GEFFRAY

Demandeur	SAS MY2MI	CABINET KING & SPALDING INTERNAT. LLP
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

La SAS MY2MI demande à la cour d'annuler le jugement n° 2300196 du 9 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à prononcer la décharge de la majoration pour manquements délibérés appliquée sur les rappels de cotisation de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) mis à sa charge au titre de la période comprise entre le 1er janvier 2017 et le 30 septembre 2019.

05) N° 2401181 RAPPORTEUR : M. GEFFRAY

Demandeur	SARL MY2MI IMMO	CABINET KING & SPALDING INTERNAT. LLP
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

Requête de la SARL MY2MI Immo contre le jugement n° 2102885 du 9 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à prononcer la décharge de la majoration pour manquements délibérés aplliquée en vertu de l'article 1729 du code général des impôts sur le rappels de cotisation de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) auxquels elle a été assujettie au titre de la période du mois de décembre 2018.

06) N° 2401775 RAPPORTEUR : M. GEFFRAY

Demandeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	
Défendeur	CENTRALE SOLAIRE DE KERTANGUY	KPMG AVOCATS

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique demande à la cour d'annuler les articles 2 à 4 du jugement n°s 2101563 , 2104010 du 21 Février 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a décidé du non-lieu a statuer à la hauteur des montants dégrevés et a fait droit à la demande de la SASU CENTRALE SOLAIRE DE KERTANGUY sur le fond.

07) N° 2402266 RAPPORTEUR : M. GEFFRAY

Demandeur	M. et Mme M Matthieu et Alexandra	CABINET KING & SPALDING INTERNAT. LLP
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

M. Matthieu M et Mme Alexandra A épouse M demandent à la cour d'annuler le jugement n° 2102584 du 17 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à prononcer la décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu, de contribution exceptionnelle sur les hauts revenus et de prélèvements sociaux auxquelles ils ont été assujettis au titre des années 2015 et 2016 et des intérêts de retard et pénalités correspondants.

N° 25/025

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Nantes

1ère Chambre

Rôle de la séance publique du 17/01/2025 à 10h00

Président : Monsieur GEFFRAY

Assesseurs : Monsieur PENHOAT et Monsieur VIEVILLE

Greffière : Madame DAOUD

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

---

01) N° 2403090 **RAPPORTEUR : M. GEFFRAY** RENVOI

Demandeur	M. K Mohamed	Me NEVE DE MEVERGNIES
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

M. Mohamed K demande à la cour d'annuler le jugement n° 2408242 du 12 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 1er juin 2024 du préfet de la Loire-Atlantique l'obligeant à quitter le territoire français sans délai, en fixant le pays de renvoi, lui interdisant le retour sur le territoire français pour une durée de deux ans, et l'assigant à résidence sur le territoire de la commune de Nantes pour une durée maximale de quarante cinq jours, renouvelable deux fois.

---

02) N° 2403091 **RAPPORTEUR : M. GEFFRAY** RENVOI

Demandeur	M. K Mohamed	Me NEVE DE MEVERGNIES
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

M. Mohamed K demande à la cour de surseoir à l'exécution du jugement n° 2408242 du 12 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 1er juin 2024 du préfet de la Loire-Atlantique l'obligeant à quitter le territoire français sans délai, en fixant le pays de renvoi, lui interdisant le retour sur le territoire français pour une durée de deux ans,et d'autre part, la décision du même jour de la même autorité, l'assignant à résidence sur le territoire de la commune de Nantes pour une durée maximale de 45 jours, renouvellable 2 fois.

N° 25/026

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE Nantes

1ère Chambre

Rôle de la séance publique du 17/01/2025 à 10h30

Président : Monsieur le Président QUILLÉVÉRÉ

Assesseurs : Monsieur GEFFRAY et Monsieur PENHOAT

Greffière : Madame DAOUD

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

---

01) N° 2400867 **RAPPORTEUR : M. PENHOAT**

Demandeur	M. L Bruno	CABINET CGC GWENVAEL COUHAULT
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

M. Bruno L demande à la cour de réformer le jugement n° 2102488 du 26 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a accordé partiellement sa demande en réduisant les bases d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux à concurrence de la majoration de 25% appliquée à ses revenus 2019, en conséquence, l'a déchargé de la différence et a rejeté le surplus des conclusions.

---

02) N° 2302151 **RAPPORTEUR : M. PENHOAT**

Demandeur	AGROAIR	CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

Requête de la SAS AGROAIR contre le jugement n° 2103394 du 17 mai 2023 du tribunal administratif de Rennes en tant qu'il a rejeté sa demande de décharge des rappels de taxe sur la valeur ajoutée au titre de la période des exercices clos de 2014 à 2016 ainsi que des intérêts de retard correspondants.

---

03) N° 2400913 **RAPPORTEUR : M. PENHOAT**

Demandeur	CENTRE HOSPITALIER DE PONT L'EVEQUE	Me FREREJACQUES
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

le Centre Hospitalier de Pont l'Evêque demande à la cour d'annuler le jugement n° 2102793 du 26 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à prononcer la restitution, assortie des intérêts moratoires, des droits de taxe sur les salaires dont il s'est acquitté au titre des années 2018 à 2020 à raison des sommes versées pour le maintien de traitement des agents en arrêts maladie.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

04) N° 2401603 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur	SELARL FLATRES SORET	Me GAONAC'H
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

Requête de la SARL FLATRES SORET, en qualité de mandataire liquidateur contre le jugement n° 2106600 du 3 avril 2024 du tribunal administratif de Rennes en tant qu'il a rejeté sa demande de décharge des rappels de taxe sur la valeur ajoutée et des pénalités correspondantes assignés à la société SSK au titre de la période du 1er février 2012 au 31 janvier 2017.

05) N° 2401627 RAPPORTEUR : M. PENHOAT *RENVOI*

Demandeur	COOPERATIVE SIGNY SAINTE MERE	Me BABOULAT
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

Requête de la société coopérative Agricole Isigny-Sainte-Mère contre le jugement n° 2001592 du 29 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à la décharge de la cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises auxquelles, elle a été assujettie, à titre de l'année 2018 à raison de ses locaux situés sur le territoire de la commune d'Osmanville (Calvados).

06) N° 2401630 RAPPORTEUR : M. PENHOAT *RENVOI*

Demandeur	COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	Me BABOULAT
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

Requête de la société coopérative Agricole Isigny-Sainte-Mère contre le jugement n° 2200673 du 29 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à la décharge de la cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises auxquelles, elle a été assujettie, au titre de l'année 2019 à raison de ses locaux situés sur le territoire de la commune d'Osmanville (Calvados).

07) N° 2401631 RAPPORTEUR : M. PENHOAT *RENVOI*

Demandeur	COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	Me BABOULAT
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

Requête de la société coopérative Agricole Isigny-Sainte-Mère contre le jugement n° 2201935 du 29 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à la décharge de la cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises auxquelles, elle a été assujettie, au titre de l'année 2020 à raison de ses locaux situés sur le territoire de la commune d'Osmanville (Calvados).

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

08) N° 2401359 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur	Mme T Tenin	Me ARNAL
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

Mme Tenin T demande à la cour d'annuler le jugement n° 2209343 du 29 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 25 mars 2022 du préfet de la Loire-Atlantique portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi.

09) N° 2401903 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur	M. S Brahim	SCP GALLOT LAVALLEE IFRAH BEGUE
Défendeur	PREFECTURE DE LA SARTHE	

M. Brahim S demande à la cour d'annuler le jugement n° 2308618 du 15 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 17 mai 2023 du préfet de la Sarthe portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi.

10) N° 2401926 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur	PREFECTURE DE LA SARTHE
Défendeur	M. S Brahim

Le préfet de la Sarthe demande à la cour d'annuler le jugement n° 2201708 du 24 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé son arrêté du 2 décembre 2021 portant renouvellement d'assignation à résidence pour une durée de 6 mois à M. Brahim S .

N° 25/027

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Nantes

1ère Chambre

Rôle de la séance publique du 17/01/2025 à 11h30

Président : Monsieur le Président QUILLÉVÉRÉ

Assesseurs : Monsieur GEFFRAY et Monsieur VIEVILLE

Greffière : Madame DAOUD

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

---

01) N° 2302899 RAPPORTEUR : M. GEFFRAY

Demandeur	M. et Mme C Thierry	CABINET DURAFFOURD GONDOUIN PALOMARES BARICHARD
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

Renvoi par le Conseil d'Etat après annulation des articles 2 et 4 de l'arrêt n° 21NT01518 du 23 décembre 2022 de la Cour administrative d'appel de Nantes, sur la requête de M. et Mme Thierry C contre le jugement n° 1905274 du 14 avril 2021 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté leur demande tendant à la décharge, en droits et pénalités, de la cotisation supplémentaire d'impôt sur le revenu à laquelle ils ont été assujettis au titre de l'année 2013 à la suite de la remise en cause, par l'administration fiscale, du régime du sursis d'imposition prévu à l'article 150-O B du code général des impôts appliqué à la plus-value d'apport de titres d'un montant de 492 500 euros qu'ils ont réalisée.

---

02) N° 2401729 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur	SARL ETABLISSEMENTS LE FLAHEC	Me DAHAN
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

la SARL ETABLISSEMENTS LE FLAHEC demande à la cour d'annuler le jugement n° 2203546 du 17 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à prononcer la décharge des rappels de taxe sur la valeur ajoutée qui lui ont été assignés au titre de la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2018, ainsi que la décharge des cotisations supplémentaires d'impôts sur les sociétés mises à sa charge au titre des exercices clos les 31 mars 2016, 31 mars 2017 et 31 mars 2018.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

03) N° 2401730 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur	M. et Mme L Pascal	Me DAHAN
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

M. et Mme Pascal L demandent à la cour d'annuler le jugement n° 2203558 du 17 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté leur demande tendant à prononcer la décharge des cotisations supplémentaires d'impôts sur le revenu et de contributions sociales auxquelles ils ont été assujettis au titre des années 2016 et 2017 ainsi que des pénalités correspondantes.

04) N° 2401970 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur	SAS BRETAGNE TRANSPORTS 56	LES CONSEILS D'ENTREPRISES (LCE QUIMPER)
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

Renvoi par le Conseil d'Etat après annulation partielle de l'arrêt n° 22NT00550 du 9 juin 2023 de la cour administrative d'appel de Nantes, statuant sur la requête d'appel de la société Bretagne Transports 56 et après avoir transmis au Conseil
d'Etat les conclusions présentées par cette société tendant à la décharge ou la réduction des cotisations de taxe foncière sur les propriétés bâties mis à sa charge au titre des années 2016, 2018 et 2019, a réduit les bases d'imposition des cotisations foncières des entreprises auxquelle s elle a été assujettie au titre des années 2013 à 2016 et 2019 d'un montant global de 478 332 euros, prononcé la décharge correspondante de ces impositions et annulé ce jugement nos 2000493, 2000495, 2000496,
2003083, 2003103 du 30 décembre 2021, en
ce qu'il avait de contraire.

05) N° 2402068 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur	M. B Adrien	Me
Défendeur	RECTORAT DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE ET DE L'ACADEMIE DE NORMANDIE	

M. Adrien B demande à la cour d'annuler le jugement n° 2200725 du 3 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite de la rectrice de l'académie de Normandie du 26 janvier 2022 refusant à l'intéressé une adaptation de son poste de travail et une affectation à Caen dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique.

06) N° 2401002 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur	Mme M Marie Christine	CABINET ALTG19 GUINEL
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

Mme Marie Christine M demande à la cour d'annuler le jugement n° 2301927 du 27 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 23 janvier 2023 du préfet de la Loire-Atlantique portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

07) N° 2401759 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur	Mme S Soumia	Me CLEMENT
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

Mme Soumia S née S demande à la cour d'annuler le jugement n° 2107827 du 2 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 7 juin 2021 du préfet de la Loire-Atlantique portant refus de titre de séjour.

08) N° 2401800 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur	M. M Farid	Me SCHAUTEN
Défendeur	PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE	

M. Farid M demande à la cour d'annuler le jugement n° 2210326 du 7 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l' arrêté du 30 juin 2022 du préfet de Maine-et-Loire portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi et leurs interdisant le retour sur le territoire français pour une durée de 18 mois.